

Table des matières

Variétés Bordeloises Jacques Baurein : Tome 2 -1784 p19 , Tome 1-1876 p237.....	1
<i>Bibliothèque de Bordeaux - Variétés Bordeloises - Edition de 1876 - p237.....</i>	1
ARTICLE III. Hôpital de Saint-Jean de Grayan.....	1
Cadastre napoléonien 1833.....	2
.....	2
Histoire des Landes P.-H. DORGAN – 1846 p467.....	2
Hospitaliers de ST-JEAN DE JERUSALEM en Guyenne depuis le XIIe siècle jusqu 'en 1793 : Baron H. de MARQUESSAC – 1866.....	3
La commanderie de Grayan et L'hôpital.....	5
Histoire du Grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem dans le Sud-Ouest de la France - M.A.DU BOURG – 1883 p 458.....	6
§ 8. — Bénon, — La Grayanès.....	6
12° Liste des Commandeurs de La Grayanès.....	7
13° Commandeur du membre de Benon.....	7
Pièces Justificatives p LVII.....	7
LXXXIV - DONATION DE BÉNON A L'ORDRE DE SAINT-JEAN (1155).....	7
LXXXV - DONATION DE LA GRAYANES A L'ORDRE DE SAINT-JEAN (1168).....	7

Variétés Bordeloises Jacques Baurein : Tome 2 -1784 p19 , Tome 1-1876 p237

Bibliothèque de Bordeaux - Variétés Bordeloises - Edition de 1876 - p237

ARTICLE III. Hôpital de Saint-Jean de Grayan

« On célèbre la Fête du Saint Patron de cette paroisse le jour de la Décollation de Saint Jean. C'étoit dans le principe un Hôpital destiné pour recevoir les Pèlerins qui alloient visiter les lieux Saints. On a déjà vu que le Bas-Médoc étoit le passage d'un grand nombre de Pèlerins qui alloient ou venoient de la Saintonge ; aussi ne faut-il pas être surpris s'il existoit anciennement un grand nombre d'Hôpitaux dans l'étendue de l'Archiprêtré de Lesparre.

Celui dont il est ici question existoit depuis environ le commencement du douzième siècle ; il appartenoit & appartient encore à l'Ordre de Malthe, comme Membre de la Commanderie de Benon en Médoc , dépendante elle-même de la Commanderie du Temple de Bordeaux. Il y a très longtemps que cet Hôpital ne subsiste plus comme Hôpital, mais seulement comme Paroisse située vers l'extrémité du Bas-Médoc & dans l'étendue de l'Archiprêtré de Lesparre. Il ne reste plus le moindre vestige de cet Hôpital, & on ignoreroit qu'il eût existé, si la mémoire de son ancien état ne se conservoit encore dans la dénomination de cette Paroisse.

Son Eglise est fort simple & petite, sans la moindre trace d'architecture, & d'une construction très ordinaire , sans offrir rien de remarquable & sans le moindre vestige d'antiquité. Elle est éloignée de près d'un demi-quart de lieue du Presbytère & du Bourg. Elle est entourée de fossés & de haies, éloignée de toute habitation & absolument isolée.

La Cure est régulière, comme dépendante de l'Ordre de Malthe ; M. le Commandeur du Temple de Bordeaux en est le Collateur ; il est aussi le gros Décimateur dans l'étendue de la Paroisse. On comprend que cette Cure n'est possédée que sous le titre de Vicairie perpétuelle. Il n'y a dans cette Paroisse que le Bourg, encore ne contient-il qu'un très petit nombre de maisons. Il y a environ quarante feux ou habitations, isolées les unes des autres & répandues dans l'étendue de la Paroisse. Il y avoit anciennement quelques Villages ; entr'autres, un appelé Carrau qui est couvert depuis longtemps par les sables de la mer, qui, poussés dans l'intérieur des terres par la violence des vents & l'impétuosité des tempêtes, y font des progrès sensibles.

La mer, de son côté, n'en fait pas de moindres. On l'a vue dans certains ouragans s'avancer de près d'un demi-quart de lieue dans les terres. Comment se pourroit-il qu'un terrain qui n'est que sable, pût résister à la fureur d'un élément aussi terrible ? Il faut nécessairement qu'il cède aux efforts de la mer, & que peu à peu il soit couvert par ses flots. Aussi n'est-il pas surprenant, si on ne retrouve plus , depuis longtemps, certains lieux placés autrefois entre cet Hôpital & la mer, dont il est fait mention dans les anciens titres, entr'autres, ceux de *Lavardin* & de *Magrepot* ; la mer les a couverts & les a fait disparaître. Le territoire même de cette Paroisse court risque d'éprouver tôt ou tard un pareil événement ; ou au moins d'être couvert par les vagues. Ils ne font pas éloignés de l'Église , & d'ailleurs un ancien Village de cette Paroisse, ainsi qu'on l'a déjà observé, en est couvert depuis longtemps.

Cette Église n'est distante de la mer que d'une petite lieue. L'Hôpital de Grayan est l'endroit le plus praticable de tout le Bas-Médoc pour se rendre sur la côte de la mer ; aussi, lorsqu'il fait des gros temps, les habitans du Bas-Médoc passent-ils par l'Hôpital pour arriver sans risque sur le bord de la mer. Le territoire de cette Paroisse est en plaine ; le fonds en est sablonneux ; il y croît des seigles & quelque peu de froment. Une partie considérable de cette Paroisse étant en contestation, on s'abstiendra pour cette raison d'en marquer ici les limites, le circuit & l'étendue. On dira seulement qu'elle est placée entre la mer qui est à son couchant ; la Paroisse de Saint-Pierre de Grayan, qui est à son nord, & celle de Vensac, qui est à son midi. L'hôpital de Grayan est distant de trois lieues de Lesparre & de quinze de Bordeaux. Il faut adresser par la grande Poste les lettres à Lesparre pour les faire parvenir dans cette Paroisse. On embarque les denrées au port de Saint-Vivien, qui est placé à la distance de deux lieues de cet Hôpital,

On y retrouve encore des vestige d'un ancien chemin, appelé de la Reyne, suivant un titre de l'an 13 56, qui conduisoit au Mont & à Soulac. Il y a lieu de penser que ce chemin fut fait à l'occasion du passage de quelque Reine d'Angleterre, qui alloit s'embarquer à

Soulac pour se rendre dans ses États. On est porté à croire que ce fut la Reine Eléonor , épouse d'Henri II. Au moins est-il certain que cette Princesse étoit à Bordeaux en l'an 1108 , où elle confirma les Privilèges de l'Abbaye de la Seauve, le premier des calendes de Juillet. On en retrouve la chartre dans Rymer, (tom. V , part. I , pag. 80,col. I). Si ce ne fut pas pour cette Princesse que cet ancien chemin fut pratiqué , on ne peut point douter que ce n'ait été pour quelqu'autre Reine d'Angleterre.

Les habitans de cette Paroisse, au nombre de quarante familles ou environ, ne s'occupent que de labourage ; ils vaquent à la vérité, quelquefois à la pêche ; mais indépendamment que ce n'est qu'à celle qu'on- appelle , en langage du Pays , *la traîne* , qui consiste à traîner un filet fur la côte de la mer ; en formant dans celle-ci une espèce de demi-cercle, ce n'est pas chez eux une occupation permanente, ni un état fixe. Il existe dans cette Paroisse un étang appelé la Vareyre, où il y a des carpes & des tanches, mais le droit de pêche appartient au Commandeur ; l'extrémité septentrionale de cet étang est placée dans la Paroisse de Saint - Pierre de Grayan, qu'il ne faut pas confondre avec celle dont il est ici question.

Les anciens titres qui concernent cet Hôpital font mention, d'un tenement appelé *aux Gahets* ; ce qui annonce un lieu affecté anciennement aux Lépreux, car c'est la dénomination qu'on donnoit dans le pays Bordelois à ceux qui étoient atteints de la lèpre, Cette Paroisse est située dans l'étendue de la Seigneurie de Lesparre & même dans sa Jurisdiction, quoiqu'il paroisse que cette dernière appartient anciennement au Commandeur. C'est au moins ce qui semble résulter de l'*état & département des Paroisses de l'Election de Bordeaux*, qui sert depuis plusieurs siècles pour la répartition des impositions royales, dans lequel non feulement on ne trouve pas que la Paroisse de l'Hôpital de Grayan soit comprise dans fa Jurisdiction, mais on trouve, au contraire, qu'elle fait partie de la Jurisdiction de Benon & des terres du Commandeur de Rhodes (aujourd'hui de l'Ordre de Malthe). Les terres qui y font dites de cette Jurisdiction, sont, Benon ...Marsillan...Artigues en Benon ...Mignot. ...Martignas ...l'Hôpital de Saint-Germain d'Esteuil....,l'Hôpital de Grayan. »

Cadastre napoléonien 1833

https://archives.gironde.fr/ark:/25651/vtae543b24cae8fd9a/daoloc/0/layout/table/idsearch:RECH_8c0a6f550bed95b8fecae3281082adef#id:1971348150?gallery=true&brightness=100.00&contrast=100.00¢er=4050.000,-2672.000&zoom=7&rotation=0.000



Histoire des Landes P.-H. DORGAN – 1846 p467

réédition en 1983 de l'édition de 1846 : Editions Esmeralda - Abzac

... « La commune de l'Hôpital-de-Grayan est la moins bien partagée du canton sous le rapport de la fertilité. Le sol ne produit guère que du seigle; les prairies y sont de mauvaise qualité. L'Hôpital doit son nom à un ancien hospice de pèlerins, où l'on recevait, au douzième siècle, ceux qui, de la Saintonge, allaient visiter le St-Sépulcre. »

Hospitaliers de ST-JEAN DE JERUSALEM en Guyenne depuis le XIIe siècle jusqu'en 1793 : Baron H. de MARQUESSAC – 1866

Rédition LAFITTE REPRINTS Marseille 1979 – Bibliothèque Municipale de Bordeaux M.F.14625

...p9

« Quoique les archives et les ouvrages du XIIe siècle se taisent sur ce chapitre, nous devons faire remonter à cette époque (1100-1200) les premiers établissements hospitaliers du département de la Gironde, en raison des preuves que nous donnerons pour La Grayan et Bénon (Médoc).

Les premiers refuges de pèlerins furent donc, pour le Bordelais, le Bazadais et la seigneurie de Lesparre : l'hôpital du Pont Saint-Jean, de Bordeaux ; les hôpitaux de Saint-Pierre d'Esteuil, du Mignot, d'Arcins, de Bénon, de La Grayan (Médoc) ; - de La Grave d'Ambarès, de Sallebruneau Ieliqoad (Entre-deux-Mers) ; - de Villemartin (sur Dordogne) ; - de Roquebrune (Bazadais). ob Dom Devienne dit à ce sujet, dans son Histoire de la ville de Bordeaux, tome II, pag. 38: « L'établissement des chevaliers de Saint-Jean n'a pas dû être postérieur à celui des chevaliers du Temple (XIIe siècle); leur chapelle était dédiée à sainte Catherine, et a donné son nom à la rue dans laquelle elle fut bâtie. »

Nous n'avons pu trouver sur la chapelle Sainte-Catherine la plus légère preuve venant à l'appui de l'opinion émise par dom Devienne; mais, plus tard, nous aurons l'occasion de parler de cet oratoire, et peut-être, d'ici là, serons-nous assez heureux pour trouver les actes sur lesquels le savant historien s'est appuyé.

Pour notre compte personnel, nous sommes de l'avis de dom Devienne, désignant le XIIe siècle comme l'ère de fondation des hôpitaux hospitaliers dans la Gironde; la liste citée plus haut en fait foi; ...

...p11

Vers la fin du XIIe siècle, de 1189 à 1199, sous le règne de Richard Coeur-de-lion, roi d'Angleterre, Hélie de Malemort étant archevêque de Bordeaux (*), et Michel, preceptor de La Grayan, Senebrun, seigneur de Lesparre, et dame Aupaïs sa femme, donnèrent à Dieu, à la bienheureuse Marie et aux hospitaliers du bienheureux saint Jean de La Grayan et à leurs frères à venir, une grande portion de leurs terres du côté de leur fief de l'Isle. Senebrun et dame Aupaïs offraient ces biens en pure aumône et pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs parents. Les témoins de cet acte furent Raynard, prêtre; Gauselin Malome; Gauselin de Marestang, et plusieurs autres, parmi lesquels Reginaldus Capellanus; Guillermus, abbé de l'Isle; Guillermus, abbé de Vertheuil; Hélie Bruni.

Ayquem Guilhem de Lesparre, après la mort de son père Senebrun, donna toutes les libertés en son pouvoir aux hospitaliers de La Grayan ; il concéda à cet effet aux chevaliers la justice sur leurs terres et l'exemption pour leurs vassaux du service militaire ; il donna, en outre, et abandonna aux dits frères, à l'usage de ladite maison, les landes, les forêts Delmons, etc., etc., ne retenant pour lui, ses successeurs et héritiers que les prières et les biens spirituels de ladite maison de Jérusalem.

Cet acte, passé en présence de Stéphane et Aiquilin, hospitaliers, est daté du mois de novembre 1228, lune 28, épacte vii, Henri régnant roi d'Angleterre, Bertrand, archevêque de Bordeaux. Les témoins furent: Gombertus Gauselini; Guillermus de Marestang; Andrée CEsat; Hélie Bruni; Gaillardus de Danac; Raymundus de Escatilh; Carbonellus Cliens; Petrus Guiton; Robertus Seguini; Theobaldus de Carquans.

Le dernier acte de La Grayan, fait en 1238, fut passé devant Pey-Jourdan, chevalier, preceptor de Bordeaux. Les témoins furent: Arnaldo Aiquilini, milite; Arnaldo de Valato, milite. Cette pièce instructive donne les droits du commandeur de La Grayan sur ses vassaux. Entre autres règles, on y lit « que le précepteur peut ou doit vendre un grand ou un petit tonneau de vin tous les ans, nul ne pourra vendre de vin tant que celui du commandeur ne sera pas vendu. Si quelqu'un vend dans ce laps de temps, il devra fournir caution pour 65 sols. »

Ce relevé du droit du preceptor dit encore: « Tout habitant, dépendant de Saint-Jean, devant le preceptor doit s'y rendre sur-le-champ, ou payer caution de 5 solds s'il n'a point d'excuses légitimes pour s'en dispenser. Tous les ans, chacun doit donner l'hospitalité paroissiale audit précepteur et à deux autres personnes, etc., etc. »

Tous ces actes furent vérifiés et collationnés, en 1295, par Bertrand de Savignac, chevalier, preceptor de la maison de l'hôpital de Bordeaux, et frère Raymond de Certi, chevalier, preceptor de la maison hospitalière de La Grayan.

D'après toutes les pièces données ci-dessus, le lecteur se croit peut-être autorisé à supposer que les premiers établissements hospitaliers dans le Bordelais furent la chapelle Sainte-Catherine et les hôpitaux de La Grayan et de Bénon? C'est possible; mais nous ne pouvons admettre cette supposition, et voici pourquoi :

Le savant abbé Baurein dit dans le mémoire que nous fournissons à l'appui de notre travail, « que l'ancien hôpital de Saint-Jean du Pont subsiste dans Bordeaux depuis le commencement du XIIIe siècle. » Mais, à cette époque, Jérusalem était au pouvoir de Saladin, et la barbarie des Infidèles avait trop refroidi la piété et le courage des pèlerins pour que la construction d'un hôpital fût, à ce moment, nécessaire dans Bordeaux.

Venant à l'appui de cette opinion, nous voyons que la donation de Senebrun, sous Richard fut faite dans la chapelle Saint-Jean, entre les mains de Michaël, preceptor de cette maison. Or, la donation du seigneur de Lesparre date de la fin du XIIe siècle ; donc la date de l'abbé Baurein est une erreur de cent ans. Il est probable que le preceptor de Bordeaux détacha de la maison-mère les hospitaliers qui

reçurent les dons de Senebrun pour Lesparre, et les concessions de La Marcha et de Somolin pour Bénon. D'où nous concluons que, malgré l'opinion émise par l'abbé Baurein, l'hôpital du Pont Saint-Jean de Bordeaux est, sinon le premier, au moins un des premiers construits non seulement dans la Gironde, mais même dans la Langue de Provence.

Quant à la chapelle dite de l'hôpital du Pont Saint-Jean de Bordeaux, qui tira son origine de l'hôpital dudit endroit, elle fut bâtie vers la fin du XIIe siècle ; car on lit dans *l'Histoire métropolitaine de Saint-André de Bordeaux*, de Lopès, et dans les archives de la ville: « Qu'en 1224 un accord fut fait par Radulphe de Tours, évêque de Périgord, sur le différend entre le doyen et le Chapitre de Bordeaux d'une part, et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem du Pont Saint-Jean de l'autre, sur ce que les dits hospitaliers avaient bâti un oratoire sur le pont neuf du dit Bordeaux ; sur quoi il fut ordonné que pour l'indemnité du dit Chapitre les chevaliers lui paieraient annuellement 60 sols et que le Chapitre aurait la moitié des bénéfices dudit oratoire. »

...p238

DÉPENDANCES ET ANNEXES DE LA COMMANDERIE DE BORDEAUX EN MÉDOC.

L'hôpital GRAYAN (Planche 37).

Après avoir décrit les annexes et possessions autour de la maison hospitalière de Bordeaux pour l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, passons à l'extrémité du Médoc, archiprêtré de Lesparre, pour y re-trouver notre pauvre petite église de Grayan et les derniers souvenirs de sa noble et charitable existence. La première pièce en notre possession, après les donations données dans la 1re livraison, remonte à 1618. C'est une supplique du commandeur frère Pierre Merles de Bauchamp, réclamant contre l'usurpation de Charlotte de Laumont, qui avait fait saisir et mettre en criée tous les biens de l'Ordre, du lieu dit Peloux, et dont le procès se trouvait pendant à la Cour, sur le rapport de M. de Noyer, conseiller du roi.

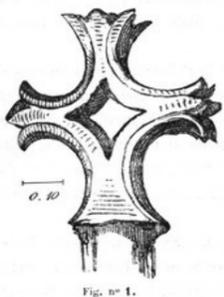
La pièce qui vient après (1691) relate une réclamation faite par le commandeur de ce temps là à M. le duc d'Epéron, qui, par Mme de Laumont, réclamait des terres; mais ce procès fut bientôt arrêté et les chevaliers purent jouir paisiblement de leurs biens.

La même pièce nous apprend que dans l'année ci-dessus le procès pour le Peloux ayant recommencé, le chargé d'affaires de l'Ordre, l'abbé de Champossin, réclama auprès du duc de Grammont, le priant de s'informer auprès du bailli de Noailles (1), lieutenant-général des galères de France, qui avait été commandeur de Grayan et de ses annexes, ce qu'il en pensait. Mais, comme le procès de 1618, celui de 1694 n'eut pas de suite, car M. de Champossin, passant un acte en 1696, donne et baille à fief à Jean Gombaud, laboureur de l'hôpital, les terres en question. M. le bailli, frère Jacques de Noailles, était alors commandeur de Bordeaux.

« On célèbre la fête de cette paroisse, dit l'abbé Baurein, le jour de la décollation de saint Jean- Baptiste. En principe, l'hôpital était le refuge des pèlerins allant en Terre-Sainte. » L'illustre historien ajoute que cet hôpital datait du début du XIIe siècle; il appartenait à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, et plus tard à la commanderie de Bordeaux.

L'hôpital de Grayan n'existait plus du temps de l'abbé Baurein; la paroisse, comme de nos jours, en avait seule conservé le nom. « L'église, dit le savant abbé, était fort simple, sans la moindre trace d'architecture et d'une construction fort ordinaire. La cure était régulière; M. le commandeur de Bordeaux était collateur et gros décimateur de toute la paroisse. L'hôpital est distant de la mer d'une lieue. Il y avait jadis, appartenant à l'hôpital, un lieu dit aux Gahets, ce qui veut dire en patois bordelais lieu affecté aux lépreux. « Cet hôpital, situé à cette heure, dit l'abbé Baurein, dans la seigneurie et juridiction de Lesparre, se trouve porté dans l'état et département de l'élection de Bordeaux, où l'on trouve qu'elle faisait partie de la juridiction de Bénon et des terres des commandeurs de Rhodes. Les terres qui se trouvaient alors dans cette juridiction paraissant toutes avec des chapelles et des hôpitaux, sont l'église et chapelle de Bénon; la chapelle de Marcillan; la chapelle et l'hôpital d'Artigues; l'hôpital du Mignot; l'église de Martignas; l'hôpital St-Germain d'Esteuil; l'hôpital et l'église de Grayan. L'abbé Baurein, parlant de l'église, se trompe, croyons-nous, beaucoup, car elle est sœur de forme, de construction, de contreforts, de corniches et de chevets avec l'hôpital d'Artigues, de Villemartin, de la Grave d'Ambarès, de Planquetorte, etc.

Longue de 20 mètres et large de 5 elle a deux travées séparées par des contreforts. Dans l'intérieur de l'église ces contreforts sont garnis d'une colonne romane, aux chapiteaux carrés et primitifs, sans ornements; les bases sont du même style. Ces colonnes sont aux deux tiers engagées et reposent sur de petits listeaux carrés fort simples du XIIe siècle.



La porte est romane ; les pieds droits ne supportent qu'une corniche du même temps. L'intérieur actuel, sous l'archivolte de la porte, est moderne; quatre fenêtres ornent les côtés de la nef; elles sont simples, étroites en dedans, évasées en dehors; le clocher, jadis à pignon, démoli depuis longtemps, a été remplacé par deux piles de carrées tenant une petite cloche; le chevet, percé de trois jolies fenêtres romanes sans ornementation, est fort bien conservé; une croix (fig. n° 1) s'élève au sommet du chevet de ces ouvertures qui sont bouchées. (Planche 37).

Sur les deux côtés de l'édifice, des corbeaux indiquent la place des appentis, qui permettaient sans doute jadis aux pèlerins des XIIe et XIIIe siècles de se tenir à couvert dans les mauvais temps, lorsque le vent de la mer

faisait briser la vague et que les antiques et nombreuses forêts de pins gémissaient. De nos jours, la Planche 37 nous donne tout ce qu'il reste de ce refuge des religieux pèlerins.

L'herbe a crû partout dans le pauvre cimetière; les tombes ont été dispersées, mais le souvenir éternel de l'Ordre de St-Jean se retrouve partout encore, entouré par tradition de souvenirs nobles et pieux.

La visite de 1771 ordonna à M. le bailli de Fleury de suivre une affaire qui s'était élevée entre l'Ordre et Mme de Verthamon Lavour, représentant le seigneur de Lesparre, en raison de prétentions respectives sur une lande considérable dite Fonbragouse, qui dépend de l'hôpital de Grayan. Le procès fut en instance au grand conseil et fut impoursuivi. Cependant, Mme de Verthamon avait cédé à cens la majeure partie des terrains contestés. M. Pelucet remit à Paris copies de ces bائلettes informes et fit à la suite un rapport fort instructif; en dehors de ce rapport, M. Pelucet envoya un acte de 1675 établissant les droits du commandeur de Bordeaux de pêcher dans l'étang de la Barreyre, situé dans le membre de Grayan, et qui fait partie des fermes de l'hôpital. Or, il arriva que le 10 septembre 1775, malgré les avertissements et le droit du commandeur, les habitants ayant continué à y porter leur chanvre à rouir, un procès fut commencé, mais n'eut pas de suite; il en fut de même pour des terrains de la lande appartenant à l'Ordre et sur lequel les habitants s'étaient installés sans droit et avaient même construit des maisons. Pour toutes les pièces relatives à ces procès, M. le bailli de Fleury s'étant servi des féodistes pour faire recopier les archives de Grayan, ces savants s'en acquittèrent fort mal comme traduction et compréhension; aussi les commissaires d'Aufredi et Baudusson, en 1786, ordonnèrent-ils à M. le bailli de Latour de faire recommencer ce travail d'archives et, cela fait, de reprendre et de poursuivre le procès contre Mme de Verthamon, de revendiquer le droit de pêche de l'étang de la Barreyre et de faire condamner les usurpateurs de la lande de Fonbragouse et tous autres lieux dépendants de Grayan.

La commanderie de Grayan et L'hôpital

https://selene.bordeaux.fr/in/imageReader.xhtml?id=BordeauxS_B330636101_DP047_060&pageIndex=1&mode=simple&highlight=commanderie%20de%20Grayan%20et%20l%27h%C3%B4pital&selectedTab=recor



1864-04-30 Eau forte. Planche 37 détachée de Marquessac, « Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ».

Histoire du Grand prieuré de Toulouse et des diverses possessions de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem dans le Sud-Ouest de la France - M.A.DU BOURG – 1883 p 458

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5040084?rk=21459;2>

§ 8. — Bénon, — La Grayanès.

Ce fut vers le milieu du XIIe siècle que les Hospitaliers s'établirent dans cette partie du Bordelais, comprise entre la Gironde et l'Océan, et composée presque généralement de landes infertiles. A l'époque de la croisade, un seigneur bordelais, le chevalier *de la Marque*, plus riche que la plupart de ses compagnons d'armes, fournit de l'argent à l'un d'entre eux, et reçut en échange la terre et seigneurie de Benon ; son fils, *Garsias de la Marque*, voulut donner à Dieu ce dont son propriétaire primitif s'était dépouillé pour son service et l'offrit à l'hospitalier *Etienne Ayquelin*. Ceci se passait, lisons-nous dans un fragment de vieux cartulaire, qui nous donne toutes ces indications, sous *Louis, roi de France* (1139-1180), *Henri roi d'Angleterre* (1154-1189) et *Galfred archevêque de Bordeaux* (1136-1158) ; c'est-à-dire entre les années 1154 et 1158¹. Peu après les deux frères *Robert et Wilhelm de Somolin* se dépouillaient en faveur de l'hôpital de Bénon de leur fief d'*Artigues*². Voici plus tard le chevalier *Olivier de Hennerac*, qui offre au Précepteur *Ranulphe* tous ses droits sur le moulin et l'étang de *la Font* et la dame *Contors de Caslelnau*, qui lui cède ses vassaux de *Somoion* et de *Coilan*³. Le huitième jour des kalendes de juin de l'an de grâce 1221, *Arnaud d'Avasac, chevalier de Lesparre*, se rend dans l'église d'*Artigues* et, en présence d'une nombreuse assemblée, s'engage à fournir à l'hôpital une rente annuelle de 15 sols bordelais⁴. La charte de cette donation fut remise à *Hélie de Marignac, précepteur des maisons de l'hôpital en Bordelais*, après que le sire Bernard de Lesparre l'eût approuvée et *n'ayant pas sur lui son sceau, y eut fait apposer celui de son fils aîné Wilhelm Ayquelin*⁵.

D'autres donations, dont les chartes ne nous ont pas été conservées, étendirent dans presque tout le Médoc les dépendances de l'hôpital de Bénon ; il possédait des dîmes ou des fiefs dans un grand nombre de localités voisines : *Verteuil, Saint-Sauveur, Marcillan, Artigues, Saint-Germain d'Esteuil, Pellecahut, etc.*

Vers le milieu du XIVe siècle, dans cette petite commanderie vint se fondre celle de l'hôpital de *La Grayanès*. Cette dernière devait sa fondation aux seigneurs de *Lesparre*, qui continuèrent à en être les bienfaiteurs. Le 2e jour de novembre de l'année 1168, *le noble seigneur Sénebrum, sire de Lesparre, dame Aupays sa femme, et leur fils Ayquelin Wilhelm*, donnèrent à l'Ordre de Saint-Jean leur terre et seigneurie de *La Grayanès* ; ils accordaient aux Hospitaliers et à leurs futurs vassaux les exemptions du *service militaire, du péage, pontonage, fouage, aides tailles et corvées de toutes sortes*, ajoutant enfin à la liste de leurs libéralités le droit d'usage dans les bois et landes du territoire des *Mons*, ils investirent les chevaliers de Saint-Jean de tous les privilèges dont ils jouissaient eux-mêmes dans cette seigneurie⁶. À cette donation qui eût pour témoins les plus illustres chevaliers du pays, le généreux sire de Lesparre en ajouta bientôt une nouvelle : en présence de Guillaume, abbé de l'Isle et de Guillaume abbé de Verteuil, il donna à frère Michel, précepteur de la nouvelle circonscription, son fief de *Formentar*⁷.

Un peu plus loin nous trouvons son petit-fils *Cenebrun de Lesparre*, confirmant solennellement les libéralités de sa famille envers la commanderie de *La Grayanès, dans la maison de l'hôpital du Pont-Neuf de Bordeaux*, où se trouvaient rassemblés sous la présidence de *Bernard-Jourdain*, commandeur du Bordelais, une foule considérable de chevaliers et de chapelaines de l'Ordre de Saint-Jean (1238)⁸

Comme nous l'avons vu maintes fois se produire ailleurs, les descendants des fondateurs de cet hôpital devaient s'en montrer les adversaires et tenter de reprendre ce dont leurs ancêtres s'étaient jadis dessaisis. Dans les premières années du XIVe siècle, *le noble Baron Nayquem Guillaume sire de Lesparre*, disputait au commandeur de *La Grayanès* ses droits de seigneur haut justicier. Effrayé de la puissance de son adversaire et redoutant pour l'avenir de l'hôpital les conséquences de ce voisinage, le commandeur frère P. Guifre préféra transiger et signa, le 11 novembre 1311, un accord, en vertu duquel le sire de Lesparre devait avoir la haute justice dans le territoire *limité par les croix*, tandis que la basse justice resterait indivise entre lui et les Hospitaliers⁹. Une autre transaction dut être signée en 1356 entre frère R. de Lacombe et le nouveau seigneur de Lesparre, *messire Sénebrun*, pour fixer d'une manière définitive les limites de la commanderie¹⁰

.....

1 Pièces justificatives n° LXXXIV
2 Arch Benon L I
3 Id.
4 Id.
5 Id.
6 Pièces justificatives n° LXXXV
7 Arch. La Grayanès, L I.
8 Id.
9 Arch La Grayanès L I
10 Id.

12° Liste des Commandeurs de La Grayanès.

1190 Michel. || 1311. Pierre Guifre.
1295. Raymond de Sert. || 1356. Raymond de Lacombe.

13° Commandeur du membre de Benon.

1511. Jacques de Lauzière.

Pièces Justificatives p LVII

.....

LXXXIV - DONATION DE BÉNON A L'ORDRE DE SAINT-JEAN (1155)

Signum Garsionis quod fecit in oedem St Simphoriam. Notum sittam futuris quam presentibus quod Garsias de Marchâ, pro animae patris sui salute et suae, terram,quam tempore illo possodebat, terram tempere illo possedebat, terram de Benon., quam pater ejus in viâ Iherosolimis emeverat, Deo et hospitali Sancto Ilieroselimitano libéré et absolutè dedit .. Regnante Ludovico Rege Francorum et regnante Aenrico Rege d'Angloterra et Galfredo Archiepiscopo Burdigalensem Ecclesiam gubernante. VI Idus Aprilis

LXXXV - DONATION DE LA GRAYANES A L'ORDRE DE SAINT-JEAN (1168)

Universis presentes inspecturis, G Archiepresbiter Sparrae salutem, in Domino sempiternam Ut quae geruntur in tempore firmiora peimaneant et quâcumque noticiâ propagentur, in posteros litterarum soient memoria preservari. Unde est quôd, quando Dommus Sparrae et Dna Aupays, uxor ejus, fundaverunt domum hospitalis de la Grayanes, donaverunt et quitaverunt Deo et pauperibus hospitalis Iherosolimitani et fratribus ibidem comorantibus omnem dominacionem, omnem justiciam et jurisdictionem, quam ille habebat in loco jamdiato de la Grayanes et super omnibus habitantibus in eodem. Insuper, pro se et successoribus suis, dedit in puram clermosinam et concessit omnem jus et omnem dominium quod sibi pertinebat et pertinet, omnem potestatem, omnes libertates et liberas consuetudines, quas dictus Dominus Sparrae conferre potest in omnibus, ut habeant et teneant omnes res et pocessiones et universas pertinensias suas, quas in presenti possident et in futuro possidebunt benè et in pace, libéré et quietè, integrè plenè et honorificè, in terris, in agris, in vineis et in censibus, in vendicionibus, in villicationibus et in latrociniiis et in raptu mulierum et in incendiis et in murtritudinis, in plagiis et in metis, in domibus et in mensuris, et in vus. Et itâ volumus et firmiter precipimus quod homines praedicti hospitalis sint liberi et quieti de exercitu et de thalaneo et pagio, pontonagio, passagio, vinagio, foagio et de omnibus vendicionibus et de omnibus querelis, placitis, auxiliis. et thalagiis et de omnibus operationibus castellorum et villarum, ut pacem habeant in omnibus. Similiter si aliquis horum fratrum praedictorum sit immerciatus erga nos vel ergâ ballivos nostros pro quâcumque causâ, vel aliquo delicto, vol foresto merciae et merciamento pecuniae, praedictis fratribus sine dilacione aliquâ reddantur; prohibemus etiam no de aliquo ponantur in placitum, nisi coram praedictis fratribus dicti hospitalis de la Grayanès Haec omnia praedieta et omnes exitus, qui indè provenire poterunt. concessimus et confirmamus, cum aliis habitantibus et liberis consuetudinibus suis et cum universis rebus, ad praenominatam domum et fratres et homines praedicti Sti hospitalis Iherosolimitani in totâ terrâ nostrâ. Insuper dedit et concessit dictus fratribus ad usum domus praedictae, landas et nemora *deus Mons* et pascarium porcorum, baccarum et omnium bestiarum pascua, introitum et exitum et calfagium ad omnem usum dictae domus, vel ubicumque sit, nobis vel succssoribus nostris nichil retinentes nec heredibus nostris, nisi tantum orationes et bona espiritualia sepedictae domus Sti Johannis Iherosolimitani. Hoc totum factum est in presentia Stephani et Ayquiliui hospitaliorum, mense Novembris, Luna XXVIII, Epactâ VIIa, anno graciae MCLXVIII Regnante Heptico Anglae Rege, Bertrando Archiepiscopo Burdigalense.